



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil concernant l'opération ALTHEA

*2839ème session du Conseil AFFAIRES GÉNÉRALES
Bruxelles, le 10 décembre 2007*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil a procédé à une évaluation de l'opération ALTHEA et s'est félicité de la contribution positive apportée par l'opération au climat de sûreté et de sécurité en Bosnie-Herzégovine. Il a approuvé les recommandations du Secrétaire général/Haut représentant concernant l'opération ALTHEA à la lumière des avis qu'il a reçus de ses instances compétentes. Le 21 novembre 2007, le mandat de l'opération a été prorogé pour une nouvelle période de douze mois par le Conseil de sécurité des Nations unies (résolution 1785).

Le Conseil a accueilli avec satisfaction les événements politiques qui ont eu lieu récemment en Bosnie-Herzégovine, et notamment l'engagement réitéré en faveur d'une réforme des services de police, et a constaté que la situation en matière de sécurité restait stable. Le Conseil a réaffirmé que l'EUFOR demeurait un élément rassurant pour la population et qu'elle restait prête à intervenir dans tout le pays en cas de problème de sécurité. Le Conseil a souligné que l'UE continuait à se préoccuper activement de la situation en Bosnie-Herzégovine, notamment par l'intermédiaire de l'opération ALTHEA, et il est convenu que, dans le cadre de l'engagement global de l'UE en Bosnie-Herzégovine, la présence militaire sous le contrôle de l'UE serait maintenue aussi longtemps que nécessaire.

Le Conseil a fait valoir que la cohérence de l'action menée par l'UE en Bosnie-Herzégovine, qui associe l'ensemble des acteurs concernés de l'UE, y compris la Commission et les chefs de mission de l'UE, restait une priorité. Le Conseil s'est félicité que l'EUFOR ait continué à entretenir des relations de travail étroites, notamment en matière opérationnelle, avec ses partenaires de l'UE et les autres acteurs internationaux. Il a constaté, dans ce contexte, que la coopération avec la Mission de police de l'UE (MPUE) dans le cadre du soutien à la lutte contre la criminalité organisée, sur la base de lignes directrices opérationnelles communes, était bien en place et qu'elle avait montré son efficacité. Le Conseil a également noté que le commandant de la force de l'UE, le représentant

P R E S S E

spécial de l'UE et le chef de la MPUE continuaient à se concerter régulièrement avant d'agir. Il s'est félicité que cette coopération et cette coordination aient été récemment reflétées dans les mandats (actions communes) des acteurs concernés de l'UE. Le Conseil a constaté que la coopération avec l'OTAN continuait à bien fonctionner en ce qui concerne l'opération ALTHEA.

"

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 8239/ 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>